



## Fiche de données de sécurité PREMISE FLOWABLE (all shades)

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : PREMISE FLOWABLE (all shades)

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle  
Utilisation de la substance/mélange : Produit à usage dentaire.

##### Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur

Kerr Italia S.r.l.  
Via Passanti, 332  
84018 Scafati (SA) - Italy  
T +39-081-850-8311  
[E-mail: safety@kerrhawe.com](mailto:safety@kerrhawe.com)

##### Fabricant

Kerr Corporation  
1717 West Collins Avenue  
92867 Orange – CALIFORNIA (U.S.A.)  
T 00-800-41-050-505  
[safety@kerrhawe.com](mailto:safety@kerrhawe.com)

Personne de contact : [safety@kerrhawe.com](mailto:safety@kerrhawe.com) - tel. 00-800-41-050-505 (08.00-17.00)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTRAC® Emergency Call Center. Emergency Telephone Number (for USA only) 001-800-424-9300 International and Maritime Telephone Number +1 (703) 527-3887

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.R.U.	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 01	+33 2 4148 2121

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Skin Sens. 1	H317
STOT SE 3	H335

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP)	: Attention
Composants dangereux	: 3-Méthacryloyloxypropyltriméthoxysilane, éthoxylé diméthacrylate de bisphénol A-, 2,2'-ethylenedioxydiethyl dimethacrylate, le trifluorure d'ytterbium, 2-éthylhexyle 4-(diméthylamino) benzoate de méthyle
Mentions de danger (CLP)	: H315 - Provoque une irritation cutanée H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

## Conseils de prudence (CLP)

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires  
 : P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection  
 P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin  
 P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau  
 P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin  
 P261 - Éviter de respirer les vapeurs, gaz, fumées  
 P312 - Appeler un médecin, un CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise  
 P501 - Éliminer le contenu/récipient dans ...

## Phrases supplémentaires

: Ce produit est un dispositif médical exempt, règlement (ce) no 1272/2008 du parlement européen et du conseil, article 1d:  
 les dispositifs médicaux, tels que définis dans les directives 90/385/CEE et 93/42/CEE, qui sont invasifs ou utilisés en contact physique direct avec le corps humain, et dans la directive 98/79/CE.

**2.3. Autres dangers**

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun(es) dans des conditions normales.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

**RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1. Substance**

Non applicable

**3.2. Mélange**

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
éthoxylé diméthacrylate de bisphénol A-	(n° CAS) 41637-38-1 (Numéro CE) 609-946-4 (N° REACH) 01-2119980659-17	=>10-<30	Skin Irrit 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335
3-Méthacryloyloxypropyltriméthoxysilane	(n° CAS) 2530-85-0 (Numéro CE) 219-785-8 (N° REACH) 01-2119513216-50	=>5-<10	Skin Irrit 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335
2,2'-éthylenedioxydiethyl dimethacrylate	(n° CAS) 109-16-0 (Numéro CE) 203-652-6 (N° REACH) 01-2119969287-21	=>5-<10	Skin Irrit 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335
le trifluorure d'ytterbium	(n° CAS) 13760-80-0 (Numéro CE) 237-354-2 (N° REACH) N/A	=>5-<10	Skin Irrit 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335
2-éthylhexyle 4- (diméthylamino) benzoate de méthyle	(n° CAS) 21245-02-3 (Numéro CE) 244-289-3 (N° REACH) N/A	=>0,1-<1	Skin Irrit 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335
bisméthacrylate de (1-méthyléthylidène)bis[4,1- phényleoxy(2-hydroxy-3,1-propanediyle)]	(n° CAS) 1565-94-2 (Numéro CE) 216-367- (N° REACH) N/A	=>0,5-<1	Skin Irrit 2, H315 Eye Irrit. 2, H319

Texte complet des phrases H: voir section 16

**RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS****4.1. Description des premiers secours**

## Premiers soins général

: Premiers soins, repos, chaleur et air frais. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

## Premiers soins après inhalation

: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

## Premiers soins après contact avec la peau

: Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

## Premiers soins après contact oculaire

: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de malaise.

## Premiers soins après ingestion

: En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Faire boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin si les troubles persistent.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

## Symptômes/lésions après inhalation

: Peut irriter les voies respiratoires. Toux.

## Symptômes/lésions après contact avec la peau

: Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Rougeur.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux. rougeur, démangeaisons, larmes.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de mesures spécifiques identifiées.

### RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Mousse, dioxyde de carbone (CO2) et poudre.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Ininflammable. Sous l'action de la chaleur, danger d'éclatement par augmentation de la pression interne. Refroidir à l'eau pulvérisée les capacités exposées à la chaleur.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Pas de décomposition spécifique en produits dangereux notée. Oxydes d'azote. Oxydes de carbone (CO, CO2). Oxyde métallique. Composés halogénés.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Les réservoirs proches du feu doivent être enlevés immédiatement ou refroidis avec de l'eau. Évacuer la zone.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

### RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.

#### Pour les non-sécuristes

Équipement de protection : Voir section 8.

#### Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Interdiction de rejet à l'égout et dans les rivières.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Laver abondamment à l'eau.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

### RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé. Conserver dans l'emballage d'origine. Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Matières incompatibles : Amines. Peroxydes organiques.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Consulter le fournisseur pour informations complémentaires.

### RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Des rince-œil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

Équipement de protection individuelle : Gants. En cas de danger d'éclaboussures: lunettes de protection.

Protection des mains	: Porter des gants appropriés. Gants de protection en caoutchouc butylique. Epaisseur du matériau : 0,09mm. Temps de rupture : >480 min. STANDARD EN 374.
Protection oculaire	: Utiliser des lunettes de protection s'il y a risque de contact avec les yeux par projections. STANDARD EN 166.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires	: Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate. Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre A/P2 pour vapeurs organiques et poussières nocives. Standard EN 141.



Autres informations	: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.
---------------------	--

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Pâte.
Couleur	: Couleurs variées.
Odeur	: Fruitée. Ester.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 2,5
Solubilité	: Insoluble dans : Eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Indications complémentaires	: Aucune, à notre connaissance
-----------------------------	--------------------------------

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne peut polymériser.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter la chaleur et le soleil direct. Polymérisation exothermique possible si chauffé, exposé à l'air ou au soleil ou après ajout d'initiateurs à radicaux libres.

**10.5. Matières incompatibles**

Amines. Peroxydes organiques.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

**RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë : Non classé

**3-Méthacryloyloxypropyltriméthoxysilane (2530-85-0)**

DL50 orale rat	> 30000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 15000 mg/kg

**2,2'-ethylenedioxydiethyl dimethacrylate (109-16-0)**

DL50 orale rat	10837 mg/kg
----------------	-------------

**2-éthylhexyle 4- (diméthylamino) benzoate de méthyle (21245-02-3)**

DL50 orale rat	5000 mg/kg de poids corporel
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

**RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1. Toxicité**

Ecologie - général : Du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

**12.2. Persistance et dégradabilité****PREMISE FLOWABLE (all shades)**

Persistance et dégradabilité	Pas de données.
------------------------------	-----------------

**12.3. Potentiel de bioaccumulation****PREMISE FLOWABLE (all shades)**

Potentiel de bioaccumulation	Pas de données.
------------------------------	-----------------

**3-Méthacryloyloxypropyltriméthoxysilane (2530-85-0)**

Log Pow	0,75
---------	------

**2,2'-ethylenedioxydiethyl dimethacrylate (109-16-0)**

Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	5,62
---	------

Log Pow	1,88
---------	------

**2-éthylhexyle 4- (diméthylamino) benzoate de méthyle (21245-02-3)**

Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	5495
---	------

Log Pow	4,46
---------	------

**bisméthacrylate de (1-méthyléthylidène)bis[4,1-phénylèneoxy(2-hydroxy-3,1-propanediyle)] (1565-94-2)**

Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	2,46
---	------

Log Pow	4,94
---------	------

**12.4. Mobilité dans le sol****PREMISE FLOWABLE (all shades)**

Ecologie - sol	Insoluble dans : Eau.
----------------	-----------------------

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

### PREMISE FLOWABLE (all shades)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

## 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Aucune, à notre connaissance.

Indications complémentaires : Aucun autre effet connu

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Éliminer comme un déchet dangereux.

Méthodes de traitement des déchets : Agir en accord avec les consignes des autorités locales. Suivre les consignes de destruction des emballages usagés.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer le contenu/récipient dans ...

Code catalogue européen des déchets (CED) : 18 01 06\* - produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

### 14.4. Groupe d'emballage

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Code IBC : Non applicable.

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### Directives nationales

Règlement no (CE) 453/2010 (CLP), (CE) 1907/2006 (REACH), (CE) n° 1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n° 790/2009). Valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Indications de changement:

Identification des dangers. Informations réglementaires. Composition/informations sur les composants.

2	Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DDP]	Enlevé	
2	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Modifié	
3.2	Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE	Enlevé	

3.2	[DPD] Composition/informations sur les composants	Modifié	
-----	--	---------	--

Date d'émission : 08/01/2007  
 Date de révision : 12/11/2015  
 Remplace la fiche : 20/05/2014  
 Version : 5.0  
 Signature : A. Åsebø Murel

Texte intégral des phrases H et EUH:

Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires

*Les informations fournies dans cette fiche technique sont considérées comme correctes en regard des connaissances et expériences actuelles mais aucune garantie ne peut être donnée quant à leur exhaustivité. Il est donc dans l'intérêt de l'utilisateur de s'assurer que ces informations satisfont au domaine d'utilisation envisagé.*